

FEDERATION CFTC-CMTE

171 Avenue Jean Jaurès

75019 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg TI B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

Au bureau fédéral,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **FEDERATION CFTC-CMTE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre organisation syndicale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposés dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement

professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La mise en œuvre du nouveau règlement ANC n°2018-06 et la distinction comptable entre les subventions, les concours publics et les autres contributions financières.
- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les cotisations, les concours publics et les autres contributions financières accordées au syndicat.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'organisation syndicale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2021

Pour la société AUDITORIA
Dan GOMPEL
Commissaire aux Comptes



Expertise comptable
Auditoria
Commissariat aux comptes

Bilan Syndicat

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	4 968,00	4 968,00		961,40
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	1 113,49	230,12	883,37	1 106,07
Autres immobilisations corporelles	45 938,31	23 733,18	22 205,13	22 457,29
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	46 620,60	46 620,60		
Autres immobilisations financières	15 970,00		15 970,00	15 970,00
ACTIF IMMOBILISE	114 610,40	75 551,90	39 058,50	40 494,76
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	950,00		950,00	1 034,28
Créances				
Usagers et comptes rattachés	195 215,16		195 215,16	319 880,92
Autres créances	200 626,92	133 636,73	66 990,19	58 238,21
Divers				
Valeurs mobilières de placement	239 954,95		239 954,95	240 572,12
Disponibilités	1 154 201,70		1 154 201,70	1 171 602,19
Charges constatées d'avance	26 429,01		26 429,01	19 336,10
ACTIF CIRCULANT	1 817 377,74	133 636,73	1 683 741,01	1 810 663,82
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 931 988,14	209 188,63	1 722 799,51	1 851 158,58

Bilan Syndicat

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds syndicaux	863 811,99	863 811,99
Report à nouveau	654 351,17	715 128,98
RESULTAT DE L'EXERCICE	-69 037,96	-60 777,81
FONDS PROPRES	1 449 125,20	1 518 163,16
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	71 321,00	66 832,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	71 321,00	66 832,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 777,81	90 859,68
Dettes fiscales et sociales	16 749,40	14 400,06
Autres dettes	83 035,10	160 903,68
Produits constatés d'avance	13 791,00	
DETTES	202 353,31	266 163,42
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 722 799,51	1 851 158,58

Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	128 208,20	124 794,92
Ventes de biens et de services	155 120,59	279 087,67
Ventes de prestations services	155 120,59	279 087,67
Produits de tiers financeurs	463 343,99	455 906,46
Ressources liées à la générosité du public	1 182,62	97,06
Contributions financières	462 161,37	455 809,40
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	56 164,00	161 049,75
Autres produits	7,03	19,76
Total I	802 843,81	1 020 858,56
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	595 387,85	838 294,34
Impôts, taxes et versements assimilés	538,69	727,26
Salaires et traitements	100 898,79	83 485,51
Charges sociales	52 764,54	47 643,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11 184,26	11 353,10
Dotations aux provisions	4 489,00	1 043,00
Autres charges	87 543,95	114 257,17
Total ii	852 807,08	1 096 804,09
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-49 963,27	-75 945,53
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		12 726,08
Autres intérêts et produits assimilés	1 429,48	2 392,20
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges	1 731,64	
Total III	3 161,12	15 118,28
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		132,45
Intérêts et charges assililées	45,43	
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement	1 871,48	
Total IV	1 916,91	132,45
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 244,21	14 985,83
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-48 719,06	-60 959,70
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	627,62	1 455,91
Total V	627,62	1 455,91
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	20 603,52	390,27
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		309,75
Total VI	20 603,52	700,02
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-19 975,90	755,89
Impôts sur les bénéfices (VIII)	343,00	574,00
Total des produits (I + III + V)	806 632,55	1 037 432,75
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	875 670,51	1 098 210,56
EXCEDENT OU DEFICIT	-69 037,96	-60 777,81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Expertise comptable

Auditoria
 Commissariat aux comptes

Compte de Résultat CFTC CMTE

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FÉDÉRATION CFTC CMTE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 722 800 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 69 038 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/03/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

La Fédération a pour missions essentielles :

- De définir les orientations fédérales communes à l'ensemble de ses champs professionnels
- D'organiser, de coordonner ou d'appuyer l'action de ses secteurs, de ses syndicats et de veiller à leur bon fonctionnement dans le respect de leurs prérogatives
- De susciter et de faciliter la création de nouvelles sections syndicales ou de nouveaux syndicats en liaison réciproque avec les unions départementales.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point ci-dessous de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour cette première application du nouveau règlement ANC n°2018-06, il a été procédé à la distinction comptable entre les subventions, les concours publics et les autres contributions financières.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.



Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,61 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2016-2018)



Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Déménagement de la CFTC - CMTE en juin 2019

Arret Maladie d'une salariée durant plusieurs mois en 2019 , le suivi comptable a pris du retard notamment dans le reversement des cotisations à la Confédération

Crise sanitaire en 2020 : beaucoup de formations ont été annulées

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 968			4 968
Immobilisations incorporelles	4 968			4 968
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 113			1 113
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 928			2 928
- Matériel de transport	8 449			8 449
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	25 732	9 748	919	34 561
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	38 223	9 748	919	47 052
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	46 621			46 621
- Prêts et autres immobilisations financières	15 970			15 970
Immobilisations financières	62 591			62 591
ACTIF IMMOBILISE	105 781	9 748	919	114 610

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- MacBook Pro16" : 3 564 euro
- Apple - Achat 2 iPhone 11 : 2 658 euro
- APPLE- Achat IPAD PRO : 2 458 euro
- IPAD Apple : 1 068 euro

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Elles sont composées de :

- Parts de la SCI CFTC : 1 390 parts à 33.54 euros soit un total de 46 620.60 euros,

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 007	961		4 968
Immobilisations incorporelles	4 007	961		4 968
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	7	223		230
- Installations générales, agencements aménagements divers	66	293		359
- Matériel de transport	1 702	2 112		3 814
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 885	7 595	919	19 561
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	14 659	10 223	919	23 963
ACTIF IMMOBILISE	18 666	11 184	919	28 931

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 438 241 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	15 970		15 970
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	195 215	195 215	
Autres	200 627	200 627	
Charges constatées d'avance	26 429	26 429	
Total	438 241	422 271	15 970
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients- Factures à établir	35 292
Divers Pdts A Recevoir : Dreger	133 637
Remboursement Federation A Recevoir	10 244
Total	179 173

Valeurs mobilières de placement

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	Nombre	Cours unitaire d'achat	Valeur boursière unitaire	Valeur boursière du portefeuille	Plus-value latente
LCL AMUNDI REND PLUS		124,68		39 921,45	1 372,77
				39 921,45	1 372,77

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	46 621			46 621
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	136 368		2 732	133 637
Total	182 989		2 732	180 257
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation			1 000	
Financières			1 732	
Exceptionnelles				

Vente des VMP du secteur Mines : la provision de 1 731.64 € du 31/12/2019 a été reprise

Reprise de la provision à hauteur des paiements de 2020 de M Dreger : 1.000 euros

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	863 812				863 812
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	715 129	-60 778			654 351
Excédent ou déficit de l'exercice	-60 778	60 778		69 038	-69 038
Situation nette	1 518 163			69 038	1 449 125
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	1 518 163			69 038	1 449 125

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	66 832	4 489			71 321
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	66 832	4 489			71 321
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		4 489			
Financières					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 202 353 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 778	88 778		
Dettes fiscales et sociales	16 749	16 749		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	83 035	83 035		
Produits constatés d'avance	13 791	13 791		
Total	202 353	202 353		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Frs Fact Non Parvenues	26 438
Dettes provis. pr congés à payer	6 615
Charges sociales s/congés à payer	3 170
Total	36 223

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Const. Avance			
Adobe Créativ	320		
Quadiant	1 109		
Quadiant	584		
Evolsoft	130		
Evolsoft	450		
Macif	284		
Wolters	664		
Ionos	7		
Zoom	14		
Ceres assurance	4 667		
Locam 1tr 2021	10 291		
Locam 1tr 2021	4 062		
ACL 1tr2021	100		
ACL 1tr 2021	3 381		
Infochimie	27		
Etai	283		
Etai	57		
Total	26 429		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Pdts Const Avance			
Riso rachat contrat Locam	13 791		
Total	13 791		

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 604	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		628
TOTAL	20 604	628

2 droits de tirages provisionnés en 2019 n'ont finalement pas été versés en 2020 : GRDF et ENEDIS pur 2 *10.000 €

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres				
Employés		3	3	3
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total		3	3	3

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Il n'y a pas de dirigeants rémunérés

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 71 321 euro

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 71 321 euro

Informations relatives au compte de resultat

Informations relatives au compte de résultat

1 Ressources annuelles

La Fédération a perçu 802 843.81 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous :

Cotisations reçues	128 208,20
Production vendue	155 120,59
Reprise prov et transfert de charges	56 164,00
Dons	1 182,62
Droit Syndical	288 170,75
AGFPN	173 990,62
Produits divers	7,03
Total des ressources	802 843,81

1.1 Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le système informatique Inaric (Identifiant National de l'Adhérent pour un Réseau Informatique Confédéral), n'est plus opérationnel depuis le printemps 2012 en ce qui concerne le circuit unique.

Les cotisations des syndicats sont encaissées par la Fédération, qui les reverse ensuite à la Confédération. Celle-ci, par le biais de bordereaux, leur reverse leur quote part fédérale.

En conformité avec le règlement ANC n° 2018-06, l'individualisation par structures Cftc des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre.

1.2 Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris du règlement ANC n° 2018-06, il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.



Informations relatives au compte de resultat

2 Contributions en nature

La Fédération a bénéficié au cours de l'exercice de :

- de mises à dispositions de 1 personne,

Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de la Fédération

La Fédération par simplification ne valorise pas l'action de ses bénévoles, car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

- **Mises à disposition de personnes**

Il y a 1 personne mise à disposition par EDF- GDF mais il n'y a plus de convention formalisée depuis 2009.

- **Mises à dispositions de biens meubles et/ou immeubles**
NEANT

- **Valorisation des contributions en nature**

NEANT